

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de APPIETTO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 16 janvier 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Nadine GIRONI-GAMBINI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du Sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur François **COLONNA D'ISTRIA**, retraité, demeurant à APPIETTO (20167). Né à APPIETTO (20167) le 6 octobre 1906. Décédé à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 21 avril 1975.

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Le Quarcio : section A n° 202 et n° 204 pour un total de 18a 80ca

Lieudit Machione : section A n° 195 pour 02ha 10a 40ca

Lieudit La Fontanella : section A n° 221 pour 04a 00ca

Lieudit Marchesaccio : section A n° 940 pour 12ca

Lieudit Racana : bien non délimité : section D n° 104 pour 02ha 33a 60ca à prélever dans une contenance totale de 04ha 66a 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Nadine GIRONI-GAMBINI
Notaire**